

CHARTRE DE LA LIBERTÉ

Nous, peuple de Syrie, issus de ses villes, de ses bourgs et de ses villages; issus de sa diaspora; issus d'une diversité de milieux, de communautés ethniques et de cultes ; nous, femmes et hommes de Syrie, revendiquons notre vision de l'avenir et notre aspiration à une nation libre – une nation libérée de toute oppression, de toute ignorance, de toute discrimination et annonçons cette vision au monde.

Nous voulons :

- un État au service de tous les Syriens, fondé sur les principes d'égalité et de justice pour tous, où les droits et libertés des individus sont protégés par la loi ;
- un État de droit où le peuple choisit lui-même ses dirigeants politiques ;
- un État indépendant et souverain au sein de frontières reconnues, qui respecte les traités et conventions internationales.

Comme l'avenir de la Syrie doit être choisi par le peuple syrien, nous sommes déterminés à défendre les principes suivants :

- le patrimoine et les richesses naturelles de la nation appartiennent à tous les Syriens ;
- les forces armées ont pour mission de protéger les frontières de la Syrie et de défendre sa souveraineté, elles ne s'immiscent pas dans les affaires politiques, économiques ou sociales ;
- le pouvoir judiciaire doit être indépendant des autres pouvoirs, et ne doit pas se soumettre aux pressions de groupes d'intérêt spécifiques ;
- l'éducation de base doit être gratuite et obligatoire et elle doit être un droit pour tous.

Les Syriens naissent libres et ont droit à :

- la liberté d'opinion et d'expression ;
- la liberté de regroupement et d'association ;
- la liberté de croyance et de culte ;
- la liberté d'appartenir à toute association de nature politique, professionnelle ou sociale.

Tous les Syriens sont égaux :

- tous les Syriens sont égaux devant la loi ;
- tous les Syriens sont égaux en droits et en devoirs, sans distinction de religion, d'ethnie ou de sexe ;
- tous les Syriens ont un accès égal à l'emploi au sein de la fonction publique selon leurs compétences et diplômes ;
- tous les Syriens – hommes et femmes – ont droit « à travail égal, salaire égal ».

Les droits de tous les Syriens sont garantis :

- tout Syrien a le droit d'accéder à l'information, au savoir et à la communication avec les autres ;
- tout Syrien a le droit d'apprendre, le droit d'acquérir de nouvelles compétences, et le droit de développer ses capacités ;
- tout Syrien a le droit à la propriété sur l'ensemble du territoire syrien ;
- tout Syrien a le droit au travail ;
- tout Syrien a le droit à un procès juste dans un tribunal régi par des lois, sans exception ;
- tout Syrien (en âge de voter) a le droit de vote et le droit de se présenter comme candidat aux élections ;
- le peuple syrien dans sa diversité culturelle reconnaît à tout Syrien le droit de communiquer dans sa propre langue et de promouvoir sa culture ;
- tout Syrien a le droit à la Sécurité sociale et à l'Assurance Chômage.

Les droits de femmes syriennes comprennent :

- le droit à l'éducation et le droit au travail ;
- le droit de vote et le droit de se présenter aux élections ;
- le droit à léguer la nationalité syrienne à leurs enfants.

Nous sommes fermement résolus à donner corps à cette vision de la Syrie, pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Damas, le 13 octobre 2014